****

**INSCRIPTION -- SAISON 2018-2019**

***DERNIER DÉLAI D’INSCRIPTION : 30 JUIN 2018***

*(Conformément à la demande du Comité de Basket Loire Atlantique et de la Fédération Française de Basket-Ball)*

***NOUVEAU :***

***Des listes d’attente seront constituées pour tous les non préinscrits.***

***Votre enfant ne sera accepté que s’il reste des places dans les collectifs engagés.***

 Les inscriptions se feront lors des permanences suivantes, au club house d’OUDON :

- SAMEDI 9 Juin, de 15h00 à 19h00

- MERCREDI 13 Juin, de 16h00 à 18h00

 - VENDREDI 29 Juin, de 17h00 à 19h00

Ou le MERCREDI 20 Juin de 16h00 à 18h00 à Champtoceaux (club house du Stade)

**L’inscription à ASSO Basket Oudon entraîne l’acceptation du règlement intérieur joint.**

Les joueurs qui n’auront pas renouvelé leur licence ne pourront pas intégrer les séances d’entraînement en septembre.

**ASSURANCE :**

 Vous devez souscrire à une « Individuelle Accident » et une « Responsabilité Civile ».

La ligue (FFBB) propose une assurance :

OPTION A = 2,98 €

OPTION B = 8,63 € (recommandée pour les salariés et ouvrant droit à des indemnités journalières en cas de perte de salaire)

OPTION C = 0,50 € (cumulable avec A ou B)

**Le prix de l’assurance s’ajoute au tarif de la licence**

**REGLEMENT :**

* Possibilité de régler la cotisation en plusieurs mensualités et par Pass’Sports lycées.
* **Les licences ne sont pas remboursables en cas d’arrêt de l’activité.**

*Dans le cadre du développement durable, la convocation à l’assemblée générale et la communication relative à la vie du club vous seront adressés par messagerie et sur notre site* ***https://basketoudon.weebly.com/***

Renseignements : **Béatrice CARTRON 06.88.15.28.39** ***/*** ***secretariat@basketoudon.fr***



**TARIFS -- SAISON 2018-2019**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CATÉGORIES** | **ANNÉE DE NAISSANCE** | **PRIX DE LA LICENCE** **(HORS ASSURANCE \*)**  |
| U07 ÉCOLE DE BASKETSous réserve d’effectif | 2012 | **120 €** |
| U08-U09  | 2010 – 2011 |
| U11 | 2009 - 2008 | **150 €** |
| U13 | 2007 - 2006 |
| U15 | 2005 - 2004 |
| U17 M | U18 F | 2003 - 2002 | 2003-2002-2001 | **190 €** |
| U20 | 2001 - 2000 - 1999 |
| SENIORS | Avant 1999 |
| LOISIRS |  | **60 €** |
| **NB : Frais de mutation en plus, déductible la saison suivante : U15 : 50 €, U17 à Seniors : 80 €** |

**PIECES A FOURNIR :**

* **Le formulaire de demande de licence** de la FFBB, dûment complété, signé.

- Le certificat médical est nécessaire uniquement pour les créations de licence ou le surclassement**.**

* **Une** **photo d’identité** 2cm x 2.5cm (avec le nom, prénom et l’année de naissance au dos).
* **La délégation de pouvoir** (ci-après) complétée, datée et signée.
* **Un chèque établi à l’ordre de : ASSO BASKET OUDON** du montant de la licence et de l’assurance



**DELEGATION DE POUVOIR**

**SAISON 2018-2019**

Je soussigné(e) …..……………………………………… autorise ma fille / mon fils ……….……………… à pratiquer le basket ball au Club ASSO BASKET OUDON pour la saison 2018/2019.

J’autorise les dirigeants et/ou entraîneurs à prendre en cas d’urgence, toutes les dispositions nécessaires de transport et d’hospitalisation jugées indispensables et urgentes (seulement en cas d’impossibilité de me joindre (ou mon conjoint).

A…………………………, le…………………………

Signature



**REGLEMENT INTERIEUR 2018-2019**

1. **Siège social**

Le siège social de l’association ***ASSO Basket Oudon*** est fixé à l’adresse suivante : Mairie de Oudon, avenue d’Anjou, 44521 Oudon.

1. **LICENCES**

Toute personne adhérente à ***ASSO Basket Oudon*** est licenciée par le Comité Départemental de Loire-Atlantique et la Fédération Française de Basket-ball.

Elle doit s'acquitter de la cotisation dont le montant est fixé, chaque saison, par le conseil d’administration du club.

Aucun remboursement ne pourra être effectué en cours de saison pour quelque motif que ce soit.

1. **ENGAGEMENT DES DIRIGEANTS**

Les dirigeants bénévoles, officiant au sein de l’association, se doivent d’être les garants du respect de ce règlement. Dans ce sens, ils sont tenus d’être exemplaires dans leur comportement, sous peine d’être soumis, au même titre que les joueurs, à de possibles sanctions internes.

Le club s’engage, au travers de ses entraîneurs, animateurs et dirigeants, à encadrer les joueurs lors de tous les entraînements et matchs, officiels ou amicaux.

1. **REGLES DE BONNE CONDUITE**

Tout licencié engage l'image du Club, il est donc essentiel qu'il ait sur le terrain et en dehors une attitude correcte. Tout manquement à cette règle pourra entraîner des sanctions.

L’esprit sportif et le respect mutuel sont de rigueur, autant à domicile qu’à l’extérieur, envers chaque joueur, dirigeant, supporter, arbitre, quels que soient la qualité ou les moyens de chacun.

Tout adhérent respectera les arbitres, les entraîneurs, les dirigeants, ses coéquipiers et les adversaires.

Toute dégradation délibérée d'installation (vestiaire, etc...) et/ou matériels, soit à domicile, soit à l'extérieur, entraînera le remboursement des frais de remise en état ou de remplacement, et l'application de sanctions internes.

1. **PARTICIPATION A LA VIE DU CLUB**

Chacun doit assumer sa responsabilité. Aucun manquement aux managements, arbitrages, tenues de tables, transports ou tenues de salle ne peut être accepté.

La participation active de chacun aux différentes activités sportives et festives organisées par le club est souhaitable pour le plaisir de tous.

1. **MATCHS ET ENTRAINEMENTS**

Un planning des jours et heures d'entraînements et des matchs est établi en fonction des disponibilités des entraîneurs et des salles.

En règle générale une à deux séances sont prévues selon les catégories.

Ce planning pourra être modifié en cours de saison en fonction des impératifs du club.

Chaque joueur est tenu de respecter les horaires d'entraînement et des matchs de son équipe.

Les joueurs mineurs sont sous la responsabilité des entraîneurs à partir du moment où débute l'entraînement et le match jusqu'à la fin de celui-ci.

La présence de chaque joueur est indispensable tant pour la condition physique que pour permettre un apprentissage des techniques individuelles et collectives du Basket-ball.

Une absence à un entraînement ou à un match doit être obligatoirement signalée à l’encadrant.

L’***ASSO Basket Oudon***, à travers ses dirigeants, se voulant soucieuse du respect de la législation en vigueur en matière de conduite automobile, demande à tout conducteur acceptant de transporter des équipes, lors de déplacements sportifs, de se conformer strictement à la dite législation. L’acceptation d’assurer ces déplacements implique de ce fait, de la part du conducteur, la non-ignorance des règles d’utilisation et de circulation de véhicules. Le conducteur s’assurera que pour ses passagers de moins de 10 ans, chacun sera transporté avec un rehausseur.

1. **MUTATION ET LICENCE T**

Toute demande passe **obligatoirement** par **le secrétariat sportif.** Tout licencié(e) qui mute à l’**ASSO Basket Oudon** paie les frais de mutation et l’**ASSO Basket Oudon** s’engage à lui rembourser ce montant lors de sa 2ème saison au club.

**Validé par le conseil d’administration,** Le 18/05/2017